



— DEPARTEMENT de L'ISERE —

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagne  
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture  
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Équipement  
9 - Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

---

**RISQUES NATURELS**

COMMUNE de **ST-JOSEPH DE RIVIERE**

N° INSEE 405

LEGENDE

INONDATIONS

1<sub>1</sub> Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

1<sub>2</sub> Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

2 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

---

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de débordement des torrents ou d'affoulement des berges - Construction interdite (sauf conditions particulières)

4 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

---

GLISSEMENTS de TERRAINS

5<sub>1</sub> Glissements importants - Construction interdite

5<sub>2</sub> Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions

---

AVALANCHES-ÉBOULEMENTS

6<sub>1</sub> Zone dangereuse - Construction interdite

6<sub>2</sub> Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

---

EFFONDREMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

---

NOTA Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue <b>Liliane BESSON</b>	Établi	25	11	1983	ECHELLE <b>1 / 10000</b>
Dessinateur	Modifié	12	4	1984	
	Approuvé			198	


 Direction  
Départementale  
des Territoires

PRÉFET de L'ISÈRE

---

**INFORMATION DES ACQUEUREURS ET DES LOCATAIRES  
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH DE RIVIERE**

Avertissement : seuls les plans de zonage papier des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme